

Nombre de conseillers élus :

15

Séance ordinaire du 21 septembre 2012

à 20h30

Conseillers en fonction :

13

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

**Conseillers présents et
représentés :**

10

Membres présents : MM **BAAS** René, **BERNHARD** Lucien, **EYDER** Cyriaque, **FOESSER** Christian, **KRAUTH** Yves, **MULLER** Marc, **MUNCH** Cédric, **STAERK** Guy, **WEBER** Jean-Marc.

Absents non excusés : Mme **SEYFRITZ** Solange ; M **SCHNEIDER** Marc, **WILT** Frédéric.

Secrétaire de Séance : M Guy **STAERK**

Date de convocation : 13 septembre 2012

64/12 : PLAN NATIONAL D'ACTION HAMSTER

Le Maire rend compte de la réunion de présentation du Plan National d'Action Hamster qui s'est tenue à la Sous-Préfecture, jeudi 06/09/2012. Le projet d'arrêté vise une protection stricte de l'habitat. Les emprises sont définies par une cartographie précise. La date butoir d'application de ce nouvel arrêté est fixé au printemps 2013.

Il donne ensuite lecture du courrier de M. FURST, Député-maire qui demande «... une modification du périmètre projeté de manière à permettre la réalisation d'aménagement déjà en cours en insistant que le périmètre soit circonscrit aux seules zones encore non urbanisées ...».

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents**

- **ADHERE** à la démarche de M. FURST, Député-maire et Président de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG,
- **SOLLICITE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes ainsi que le Président du SCOT pour définir une action commune par rapport au Plan d'Action Hamster présenté
- **DEMANDE** aux services de l'Etat de se référer à des documents d'urbanisme actualisés pour l'élaboration du périmètre de protection. Un courrier en ce sens a été adressé à Monsieur le Directeur de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) par la Commune.

65/12 CREATION D'UN POSTE

Le Conseil Municipal

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- VU** le tableau des effectifs

Considérant que les conditions de départ de l'agent titulaire de la fonction publique territoriale nécessitent la création d'un nouveau poste

**Après délibération,
à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps non complet avec effet au 1er novembre 2012.

FIXE la durée hebdomadaire de service à 31 heures

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier

66/12 REVISION DU POS ET SA TRANSFORMATION EN PLU : point sur le dossier

Monsieur le Maire rend compte des remarques consignées par le public dans le registre de concertation à la suite de la réunion publique du 26 juin dernier. Ces dernières portent essentiellement sur le zonage (sa profondeur) et sur le règlement. Les éléments portés seront étudiés en détail lors d'une réunion de travail du Conseil Municipal et soumis à la Commission PLU.

Il est également demandé au bureau d'études d'être plus précis dans la matérialisation des limites de zonages. Les membres du Conseil s'interrogent sur l'absence de mention de COS (Coefficient d'Occupation du Sol) dans le projet de règlement de zonage du futur PLU. Une explication sera demandée au bureau d'études.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le registre de consultation reste ouvert à la population et consultable. Il invite les Conseillers à relayer l'information auprès des administrés.

Une dizaine de propriétaires ont demandé une entrevue avec Monsieur le Maire.

67/12 : DIVERS

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- Une nouvelle association a vu le jour sur la Commune sous le nom de « Vigilance Avenir Altorf ». Une délégation a été reçue par la Municipalité. L'entrevue a permis d'échanger sur les problématiques de circulation dans le village ainsi que sur le futur lotissement. Les membres de l'Association sont prêts à rejoindre une éventuelle commission de travail chargée de réfléchir à un plan général de circulation dans le village.
- La charte de jumelage entre Altorf et Courchelettes a été signée lors du déplacement d'une délégation d'Altorf à l'occasion de la fête de la Mirmelène. Une délégation du Nord est attendue lors de la marche populaire du mois de mai 2013.
- Mademoiselle HELLER remercie la Commune d'Altorf pour l'attribution d'une aide financière à l'occasion d'un stage d'études à l'étranger.
- L'association AMAN 67 remercie la Commune pour l'attribution d'une aide financière pour la réalisation et édification d'un monument dédié à la mémoire de tous les soldats du Bas-Rhin « morts pour la France » en Afrique du Nord.
- La Commune a obtenu l'accord des propriétaires pour la vente de la parcelle qui permettra la création d'un accès au futur lotissement du Burgweg.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		KRAUTH Yves	
BAAS René		MULLER Marc	
BERNHARD Lucien		MUNCH Cédric	
EYDER Cyriaque		SCHNEIDER Marc	
STAERK Guy		SEYFRITZ Solange	
FOESSER Christian		WEBER Jean-Marc	
		WILT Frédéric	